



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT DE PRÉACHAT DE LEGUMES D'HIVER

6 mois : septembre 2017 à février 2018

Partenariat avec Serge Coussens

*Ce contrat instaure un partenariat avec Serge Coussens maraîcher sur une parcelle en jachère depuis 10 ans sur le plateau de Saclay, commune d'Igny au lieu dit les Bois brûlés. En adhérant à ce contrat, nous **préachetons** une production annuelle estimée à 64 kilos de légumes, cultivés en plein champ sans herbicide ni pesticide ou fongicide de synthèse et sans intrant.*

*Nous contribuons à faire vivre les espaces agricoles du plateau de Saclay. **Chaque panier correspond à la mise en culture annuelle de 40 m2 de terre agricole du Plateau de Saclay.***

Nous participons à l'organisation de la production avec notre partenaire, prenons notre part de risque et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de production. Ce contrat est organisé par l'association "les Jardins de Cérés - AMAP" (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), à ce titre, régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur. La distribution de cette production est distribuée sur 6 mois, de septembre 2017 à février 2018.

- **Composition des paniers** : betteraves, carottes (pourpres et oranges), oignons (jaunes et rouges), courges (potimarrons, butternuts, ...), céleris-raves, choux (blancs, rouges, frisés), poireaux, patates douces, salades. Certains légumes seront distribués sur une période limitée.

- **Participation des adhérents, aide aux distributions** : Les distributions sont intégralement prises en charge par l'association avec l'aide de bénévoles. Elles ont lieu 1 samedi et 1 mardi (17h à 19h) par mois à la ferme Vandame de Villiers le Bâcle, aux dates suivantes :

16 septembre 2017 ; 3 et 14 octobre ; 7 et 18 novembre ; 5, 16 et 26 décembre ; 13 et 30 janvier 2018 ; 10 et 27 février 2018.

Il sera demandé une aide ponctuelle pour le ramassage des légumes car le maraîchage demande beaucoup de main d'œuvre sur la courte période de récoltes. **Une visite/récolte aura lieu sur place le dimanche 24 septembre 2017.**

- En signant ce contrat, **je m'engage à participer à la vie de l'association en consacrant 2 demi-journées par an** (un calendrier sur lequel chacun peut réserver le jour de sa participation est accessible au stand accueil et un appel est fait par mail pour des opérations ponctuelles aux détenteurs de contrat).

- **Calcul des prix** : Dans le principe de l'AMAP, nous cherchons à bâtir un prix juste qui assure la **rémunération du minutieux travail de maraîchage au prix le plus équitable**. Nous fixons les prix ensemble, avec le producteur. **Le prix du panier est établi sur la base de 3 euros le kg de légumes**. Ainsi, les 64 kg de légumes environ répartis mensuellement selon la description ci-dessus forment un contrat à 192 euros. Pour les petites familles, il est possible de préacheter un demi-panier (32 kg pour 96 €) distribué 2 fois par mois également.

- **Délégation, Désistement** : En cas d'impossibilité pour l'adhérent de se rendre à une distribution, contacter le groupe **Liens & Covoiturage**. Le panier non emporté le jour prévu ne sera pas compensé le mois suivant.



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT LEGUMES d'HIVER de 6 mois (septembre 2017 à février 2018)

Je, soussigné(e): NOM.....

ADRESSE.....

CourrielTél

Membre de l'association «les Jardins de Cérés AMAP», à jour de ma cotisation pour l'année 2017, je souscris un contrat décrit ci-après. Ce contrat est basé sur une quantité de légumes d'environ 64 kilos, cultivés sans herbicide ni pesticide ou fongicide de synthèse, sur le plateau de Saclay. Le nombre total de contrats est limité à 20 paniers, accordés selon l'ordre de réception de ce document signé et accompagné du règlement. En signant ce contrat, je m'engage à participer à la vie de l'association en consacrant au moins 2 demi-journées par an

→ Cochez la case : J'apporterai mon aide plutôt aux distributions

J'apporterai mon aide plutôt à la récolte le 24/09/17

→ Cochez la case : Je préachète pendant 6 mois la production

- d'une surface de 40 m2 soit 64 kilos de légumes environ : 192 €

- d'une surface de 20 m2 soit 32 kilos de légumes environ : 96 €

→ Cochez la case : J'ai lu la page précédente

MODALITES DE PAIEMENT

Le contrat sera payé d'avance par chèque. Vous pouvez diviser le paiement en quatre chèques de 48€ (24€ pour 1/2 panier) encaissés en juin, octobre, décembre et février.

Merci de reporter ci-dessous la répartition de votre paiement. Pour alléger les courriers, nous n'envoyons pas de reçu. **Pensez à garder un double de votre commande.**

Nbre chèques :	Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3	Chèque 4	Montant
Encaissés en	Juin 2017	Octobre	Décembre	Février 2018	total
Nom de la banque	N° du chèque	N° du chèque	N° du chèque	N° du chèque	
.....	
Montant des chèques					

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : « Serge Coussens ». Le contrat et les chèques sont à remettre ou envoyer par la poste à la **coordinatrice des contrats** qui assurera la transmission.

Fait à :Le :

Signature de l'adhérent :

Signature Serge Coussens :

Agriculteur partenaire	Coordinatrice des contrats	Coordinatrice partenariat Coussens
<p>Serge Coussens 15 rue Jules Ferry 91430 - Igny</p>	<p>Caroline Compère 14 allée de l'école 91190 – Villiers le bâcle Tél. : 06 03 62 03 30 caroline.compere@laposte.net</p>	<p>Marie-Claire FOREST 66, rue de Madrid-91190 - Gif/Yvette Tel. : 06 76 94 36 23 mcl.forest@orange.fr</p>